

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00607
Numéro SIREN : 954 506 077
Nom ou dénomination : RENAULT TRUCKS

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/020573



RENAULT TRUCKS

Sigle : RT

SAS au capital de 50.000.000 €

Siège social : 99 route de Lyon

69800 Saint-Priest

954 506 077 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le Directeur Financier
M. Rodolphe ALINS

A blue ink signature of M. Rodolphe ALINS, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Le 21 avril 2022,
Le Président,
M. Bruno BLIN

A blue ink signature of M. Bruno BLIN, featuring a series of sharp, angular strokes.

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2021		2020	
ACTIF		Brut	Amort. & Déprec.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	317,6	(184,5)	133,0	72,8
Terrains		73,1	(26,3)	46,8	48,4
Constructions		505,3	(379,1)	126,2	127,7
Installations techniques, mat. et outillages industriels		1 303,8	(1 160,0)	143,8	143,1
Autres immobilisations corporelles		36,3	(32,3)	4,0	4,4
Immobilisations en cours		90,1	0,0	90,1	64,3
Avances et acomptes		0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	3.2	2 008,6	(1 597,7)	410,9	388,0
Titres de participation	3.3	175,6	0,0	175,6	175,4
Créances rattachées à des participations	3.5	0,4	0,0	0,4	1,1
Autres titres immobilisés		0,1	(0,1)	0,0	0,0
Prêts	3.5	35,9	0,0	35,9	39,8
Autres immobilisations financières	3.5	0,4	0,0	0,4	0,4
Immobilisations financières	3.3	212,5	(0,1)	212,4	216,7
ACTIF IMMOBILISE		2 538,7	(1 782,3)	756,3	677,4
Matières premières, approvisionnements		127,2	(2,5)	124,7	97,1
En-cours de production de biens et services		67,6	0,0	67,6	31,0
Produits intermédiaires et finis		202,7	(18,5)	184,2	161,9
Marchandises		30,7	(3,9)	26,8	28,2
Stocks et en-cours	3.4	428,2	(24,8)	403,4	318,1
Avances et acomptes versés sur commandes	3.5	3,3	0,0	3,3	2,2
Créances clients et comptes rattachés	3.5	454,7	(3,0)	451,7	326,1
Autres créances	3.5 et 3.6	843,8	(0,3)	843,5	755,7
Créances	3.5	1 298,5	(3,3)	1 295,2	1 081,8
Disponibilités	3.13	4,2	0,0	4,2	15,9
Charges constatées d'avance	3.5	0,7	0,0	0,7	0,9
ACTIF CIRCULANT		1 735,0	(28,2)	1 706,8	1 419,0
Ecarts de conversion actif		1,2	0,0	1,2	1,8
TOTAL DEL'ACTIF		4 274,8	(1 810,5)	2 464,3	2 098,2

RA

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note		
		2021	2020
PASSIF			
		Net	Net
Capital		50,0	50,0
Prime d'émission		87,2	87,2
Ecart de réévaluation		164,7	164,7
Réserves légales		5,0	5,0
Autres réserves		0,2	(2,5)
Report à nouveau		1,2	(80,1)
Résultat de l'exercice		159,2	123,3
Subventions d'investissement		2,1	2,1
Provisions réglementées		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES	3.7	469,6	349,8
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3.8	180,8	169,5
Autres provisions	3.9	333,7	379,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		514,5	548,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,1	0,0
Emprunts et dettes financières divers		7,4	3,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		23,5	34,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 009,9	780,3
Dettes fiscales et sociales		159,3	147,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		34,3	22,8
Autres dettes		96,1	75,1
Produits constatés d'avance		148,9	135,4
DETTES	3.10 et 3.11	1 479,5	1 198,3
Ecarts de conversion passif		0,6	1,5
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		2 464,3	2 098,2

1/6 R/A

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT		<i>en millions d'euros</i>	
Exercice clos le 31 décembre			
	Note	2021	2020
Production vendue - biens		4 141,5	3 273,6
Production vendue - services		504,3	479,1
Chiffre d'affaires net	4.1	4 645,9	3 752,7
Production stockée		64,9	3,4
Production immobilisée		(0,0)	0,0
Subventions d'exploitation		1,2	0,3
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	4.2	168,0	198,7
Transferts de charges	4.2	15,7	1,1
Autres produits		17,1	14,9
Produits d'exploitation		4 912,8	3 971,1
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 834,7	2 171,6
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		(21,1)	7,2
Autres achats et charges externes	4.4	1 138,8	900,9
Impôts, taxes et versements assimilés		33,5	55,2
Salaires et traitements		376,2	321,3
Charges sociales	4.5	160,6	142,5
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1 et 3.2	56,7	60,7
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4.2	18,3	15,7
Dotations aux provisions	4.2	141,5	145,8
Autres charges		19,2	16,8
Charges d'exploitation		4 758,4	3 837,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		154,4	133,4
Produits financiers de participations		20,1	7,9
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0,8	(0,1)
Autres intérêts et produits assimilés		0,5	0,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		0,3	10,6
Différences positives de change		11,4	1,8
Produits financiers		33,1	20,6
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		0,0	0,4
Intérêts et charges assimilées		2,1	1,1
Différences négatives de change		11,9	3,2
Charges financières		14,0	4,7
RESULTAT FINANCIER	4.6	19,1	15,9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		173,5	149,3

BR RA

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT (suite)
Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2021	2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		(0,1)	0,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3,6	57,7
Reprises sur provisions	3.8 et 3.9	28,8	13,4
Transferts de charges		(0,0)	0,0
Produits exceptionnels		32,3	71,4
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18,6	2,7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2,1	12,2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3.9	1,1	55,8
Charges exceptionnelles		21,9	70,7
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.8	10,4	0,7
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		(13,7)	(9,5)
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.9	(11,0)	(17,2)
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		159,2	123,3

AA

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société est contrôlée par le Groupe Volvo depuis le 2 janvier 2001. Elle a pour activité la conception, la fabrication et la commercialisation de véhicules industriels et utilitaires et de pièces de rechange. La commercialisation est effectuée principalement par le biais de sociétés liées ou de distributeurs privés en France et à l'Etranger.

Il est rappelé que suite à la réorganisation totale du Groupe Volvo initiée depuis 2012 et en vue d'aligner le modèle fiscal avec le schéma opérationnel mis en place dans le Groupe, le statut en matière de prix de transfert de la société Renault Trucks SAS a évolué. A compter du 1^{er} janvier 2014, la Société ne supporte plus les coûts et les risques associés aux fonctions exercées (la baisse d'activité par exemple) et se voit garantir par Volvo Lastvagnar AB un revenu de pleine concurrence pour les activités exercées (fonction recherche et développement, fonction industrielle et fonction commerciale principalement). L'ajustement payé à ce titre pour l'exercice 2021, comptabilisé en autres achats et charges externes (note 4.4) s'élève à M€ 221,2 (M€ 22,3 en chiffre d'affaires - prestations de services en 2020). Durant l'exercice, un ajustement complémentaire au titre de l'exercice 2020 a été reçu de la société Volvo Lastvagnar AB pour un montant de M€ 20,2, au titre des prix de transferts.

Au cours de l'exercice 2021, les faits majeurs ont été :

1 – La propagation de la pandémie de COVID-19 à travers le monde a entraîné des perturbations majeures dans les économies de nombreux pays, y compris dans les marchés clés du Groupe Volvo, et qui devraient se poursuivre au cours des prochains trimestres. Cette situation a eu, et pourrait continuer à avoir, un effet négatif sur la demande des produits et services du Groupe Volvo et sur les performances financières du Groupe et de ses filiales, y compris la Société. La durée et l'évolution attendue de la pandémie de COVID-19 sont inconnues, et aucune prévision ne peut être faite à cet égard. Cependant toute prolongation ou dégradation de la pandémie affecteraient négativement les performances financières du Groupe Volvo et de la Société et pourrait avoir des effets défavorables sur les développement commercial et financier du Groupe Volvo et de la Société.

2 – Au cours de l'exercice la Société a subi les impacts d'une crise des approvisionnements (en composants électroniques et en matières premières) du fait d'une forte demande en lien avec la reprise économique. Cette crise des approvisionnements a affecté la production de la Société, entraînant des allongements des délais de livraison des véhicules neufs et un arrêt des usines quand cela était nécessaire,

3 – Dans le cadre du contentieux concernant 1183 demandeurs et portant sur des demandes d'indemnisation d'un éventuel préjudice d'anxiété suite à l'inscription du site de Vénissieux sur la liste des établissements ouvrant droit à la préretraite amiante, le conseil des Prud'hommes de Lyon en formation de départage a rendu ses décisions le 8 avril 2021, reconnaissant le préjudice d'anxiété pour 475 plaignants. 676 demandeurs ont été déboutés. Par ailleurs le conseil des Prud'hommes a ordonné la réouverture de débats pour 32 demandeurs. Ces décisions peuvent faire l'objet d'appel dans un délai d'un mois suivant

leur notification. 804 salariés ont fait appel de ces jugements. Parallèlement, les jugements de départage dans les dossiers restants (environ 200 dossiers) seront rendus le 5 mai 2022.

4 - Suite à des changements règlementaires intervenus courant 2021 en Algérie et permettant aux investisseurs étrangers d'être seuls propriétaires d'entreprises dédiées aux activités industrielles, le groupe Volvo a décidé de racheter les actions de son partenaire algérien dans la société Soprovi Algérie SPA. Cette société est désormais une filiale appartenant à 100% à la Société et à sa filiale algérienne Renault Trucks Algérie. Les activités de la société Soprovi sont toujours à l'arrêt dans l'attente d'un accord avec les autorités algériennes.

Les états financiers de la Société sont à apprécier dans le cadre de son appartenance au Groupe Volvo.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables. Les principaux principes comptables sont :

- le principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur les périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise,
- le principe de continuité d'exploitation : l'entreprise est présumée poursuivre ses activités,
- le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe et signalées dans le rapport des commissaires aux comptes,
- le principe de spécialisation des exercices : le résultat correspond à la différence des produits acquis au cours de l'exercice et des charges supportées lors de ce même exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits et charges acquis au cours des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable.

Les comptes annuels sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des immobilisations corporelles et financières acquises jusqu'au 31 décembre 1986 qui figurent à l'actif pour leur valeur réévaluée.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (principalement des logiciels et des droits commerciaux) figurent au bilan pour leur valeur historique et sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, généralement comprises entre 3 et 10 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; toutefois les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1986 ont été réévaluées à cette date.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition. Au 31 décembre 2012, la Société a renoncé à l'option fiscale permettant de constater le supplément d'amortissement en amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissement sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation, et sont les suivantes :

- Constructions	25 à 30 ans
- Aménagements et installations	12 à 20 ans
- Matériels	10 à 20 ans
- Outillages et machines spécifiques	3 à 8 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Un amortissement accéléré est constitué, le cas échéant, lorsque les plans de production prévoient une durée de vie plus courte que celles décrites ci-dessus.

De plus, une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet pas de couvrir leur valeur nette comptable.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. De plus, des provisions pour risques sont constituées, si nécessaire, à hauteur des capitaux propres négatifs. Les prêts en devises sont comptabilisés au cours de couverture, le cas échéant.

2.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur nette de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

2.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6. Conversion des créances et dettes en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. La différence résultant de la conversion des créances et des dettes en devises au taux de clôture est portée en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.7. Mesures de restructuration

Le coût des mesures de restructuration est comptabilisé dès lors qu'elles font l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation éventuels sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

2.8. Engagements de retraite et assimilés

Une provision est comptabilisée au passif du bilan. Les avantages au personnel à prestations définies étant des passifs postérieurs à l'emploi, la provision constituée correspond au financement dans le temps de la dette de l'employeur à l'égard de ses salariés. Conformément aux options ouvertes par la recommandation ANC 2013-02, la méthode des écarts actuariels adoptée, à savoir la méthode du Corridor, est toujours d'actualité. Les effets de changements d'hypothèses et de variations d'effectifs hors événements exceptionnels constituent des écarts actuariels qui sont comptabilisés en partie en produits ou en charges sur les exercices ultérieurs lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime à la fin de l'exercice en cours excèdent 10% de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies. La partie des écarts actuariels qui sera comptabilisée dans les résultats des années suivantes est égale à la portion excédant mentionnée plus haut divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Pour rappel depuis le 31 décembre 2018 le coût des avantages accordés au personnel, lié au régime à prestations définies, est déterminé sur la base des unités de crédit projetées, mais contrairement aux exercices précédents où la provision était déterminée selon l'option de calcul des « droits acquis », l'option de calcul du « prorata » a été appliquée. Selon ce mode de calcul, les droits à prestations définies sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Cette modification constitue un changement d'estimation qui a diminué le montant total de l'engagement de M€ 52,0 sur l'exercice 2018 sans remettre en cause le montant de l'indemnité à verser au moment du départ à la retraite.

D'autre part, les provisions comptabilisées ont tenu compte de l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2008 qui prévoyait que la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ne serait plus possible entre 60 et 65 ans à compter du 1er janvier 2010, et que toute mise à la retraite, quelque que soit l'âge de départ, serait taxée à 25% en 2008 et à 50% à partir de 2009. Les effets de cette Loi ont été enregistrés en "coût des services passés", et pris en charge selon un mode linéaire sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

De même, en 2010 et 2012, l'impact de la réforme des retraites est enregistré en « coût des services passés » avec étalement selon un mode linéaire basé sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

2.9. Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut-être évalué de façon fiable.

Les litiges qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation de provision, sont des passifs éventuels qui font objet d'une mention en annexe lorsque le litige est considéré significatif.

2.10. Garantie

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie des véhicules et pièces vendus, sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits vendus sont déterminées à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

La garantie contractuelle est de 12 mois pour le véhicule complet et de 12 mois supplémentaires pour la chaîne cinématique. Une garantie étendue existe dans certains pays lorsque des dispositions réglementaires l'imposent.

Par ailleurs, la Société traite certains incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, par le biais de campagnes de rappel. Une campagne de rappel a un caractère préventif, curatif ou sécuritaire couvrant une période de production très précise. Les provisions pour campagne de rappel sont estimées en fonction de leur solution technique préconisée et sont comptabilisées dès que la décision d'engager la campagne est prise.

Un recours fournisseurs est possible lorsque sa responsabilité peut être engagée. Ce montant est basé sur les données historiques de recours effectivement constatés et permet de réduire le montant de la provision. Dans le cas des campagnes, le montant des recours peut être calculé de manière spécifique.

Il est rappelé qu'à compter du 1er janvier 2013, chaque constructeur du Groupe Volvo doit couvrir la garantie du véhicule complet de sa marque ou licence. Les produits semis finis vendus à l'extérieur du groupe font également l'objet d'une provision garantie.

Les autres garanties qui font l'objet de contrats de services payants sont comptabilisées en produits constatés d'avance et sont ramenés au chiffre d'affaires en proportion des coûts d'appels en garantie supportés sur ces contrats (cf. note 2.12 Chiffre d'affaires).

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provision spéciale de réévaluation).

2.12. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété a été transféré au client.

Dans le cadre de ventes de véhicules neufs assorties d'une clause de rachat, une provision pour engagement de reprise est constituée visant à couvrir la différence entre la valeur de l'engagement de reprise majorée des coûts de réparation nécessaires à la revente d'une part, et la valeur de revente estimée qui tient compte des effets des durées de stockage prévisionnel ainsi que des modes de distribution d'autre part.

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs aux opérations annexes à la vente (formation, coûts de préparation des véhicules, garanties spécifiques, fournitures...) sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour opérations annexes à la vente relatives aux produits vendus sont déterminées le plus souvent à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

Les contrats de maintenance sont comptabilisés conformément à la méthode à l'avancement. Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concourues à l'exécution du contrat.

En complément de la garantie contractuelle, des contrats de service de réparation et de maintenance sont proposés aux clients. Le chiffre d'affaires, correspondant à la facturation de ces services, est différé et reconnu au fur et à mesure des dépenses engagées. Par exception, une partie du chiffre d'affaires correspondant aux frais de gestion est reconnue lors de la facturation du service.

En cours de vie, si l'analyse des marges révèle que le contrat est déficitaire, une provision pour risque est constituée pour couvrir les dépenses excédant les revenus différés.

RA

2.13. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées en matière de recherche et d'industrialisation.

2.14. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

Valeurs brutes	31/12/2020	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2021
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	103,8	0,0	0,6	103,2
Autres immobilisations incorporelles	0,7	0,0	0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	82,6	0,0	0,0	82,6
Immobilisations incorporelles en cours	68,0	63,0	0,0	131,0
Total	255,1	63,0	0,6	317,5

Amortissements & Dépréciations	31/12/2020	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2021
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	99,1	2,8	0,6	101,2
Autres immobilisations incorporelles	0,7	0,0	0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	82,6	0,0	0,0	82,6
Total	182,4	2,8	0,6	184,5

Valeurs nettes	72,7	133,0
-----------------------	-------------	--------------

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à M€ 63,0 (M€ 68,0 en 2020). Elles concernent principalement un acompte sur le renouvellement du droit d'entrée concernant le modèle Master de la société Renault SAS.

La dotation aux amortissements s'élève à M€ 2,8 (M€ 2,8 en 2020).

Le poste Licences, logiciels, concessions et droits similaires comprend une dépréciation d'un montant total de M€ 22,7, qui a été constituée lors des exercices précédents. Cette dépréciation est relative à la décision d'arrêt par Nissan, en 2016, de la production de certains modèles de véhicules dont la commercialisation était en partie assurée par la Société.

Les frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice s'élèvent à M€ 30,5 (M€ 28,2 en 2020).

BR RA

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	<i>en millions d'euros</i>		Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	<i>en millions d'euros</i>	
	31/12/2020	<i>dont écart rééval. libre</i>			31/12/2021	<i>dont écart rééval. libre</i>
Terrains	73,6	21,0	0,5	1,0	73,1	20,2
Constructions	497,4	68,6	12,3	4,3	505,3	68,3
Installations tech, mat & outil.	1 271,5	5,1	38,5	6,2	1 303,8	5,1
Autres immos corporelles	36,7	0,2	2,0	2,4	36,3	0,2
Immos en cours	64,3		63,8	38,1	90,1	
Avances et acomptes	0,0		0,0	0,0	0,0	
Total	1 943,5	94,9	117,1	52,0	2 008,6	93,8

Amortissements & Dépréciations			Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.		
	31/12/2020				31/12/2021	
Terrains	25,1		1,2	0,0	26,3	
Constructions	369,7		13,5	4,2	379,1	
Installations tech, mat & outil.	1 128,4		37,3	5,7	1 160,0	
Autres immos corporelles	32,3		1,9	2,0	32,3	
Total	1 555,5		53,9	11,9	1 597,7	

Valeurs nettes	31/12/2020	31/12/2021
	388,0	410,9

Il y a eu, sur l'année 2021, un transfert des postes d'immobilisations en-cours et d'avances et acomptes vers les postes d'immobilisations « définitives » pour un montant de M€ 38,1, correspondant aux acquisitions des exercices précédents et mis en service au cours de l'exercice. Ainsi, les acquisitions de l'exercice s'élèvent à M€ 79,0 (M€ 54,7 en 2020) et sont principalement liées au renouvellement d'installations techniques et d'achats d'outillages dans les usines. La dotation aux amortissements s'élève à M€ 53,9 (M€ 58,3 en 2020).

Par ailleurs, la Société a cédé des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 2,5 (M€ 0,1 au 31 décembre 2020).

La Société a mis hors service des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 11,4 (M€ 10,1 au 31 décembre 2020) ayant généré une moins-value nette de M€ 3,1 (moins-value nette de M€ 0,6 au 31 décembre 2020).

RG

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

Valeurs brutes	31/12/2020	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2021
Participations	175,6	0,0	0,0	175,6
Créances rattachées à des participations	1,1		0,7	0,4
Autres titres immobilisés	0,1	0,0	0,0	0,1
Prêts et autres immobilisations financières	40,2	5,5	9,4	36,3
Total	217,1	5,5	10,1	212,5

Dépréciations	31/12/2020	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2021
Participations et autres titres immobilisés	0,4		0,2	0,1
Prêts et autres immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,4	0,0	0,2	0,1

Valeurs nettes	216,7			212,4
-----------------------	--------------	--	--	--------------

Les mouvements concernant les prêts et autres immobilisations de l'exercice sont principalement expliqués par les évolutions sur les prêts accordés à des organismes collecteurs dans le cadre du financement de la participation à l'effort construction et aux avances permanentes de garantie aux concessionnaires.

DA RA

3.4. STOCKS

en millions d'euros

	2021	2020
Matières premières, approvisionnement	124,7	97,1
En-cours de production de biens et services	67,6	31,0
Produits intermédiaires et finis	184,2	161,9
Marchandises	26,8	28,2
<i>dont véhicules utilitaires</i>	20,5	14,3
<i>dont véhicules d'occasion</i>	6,3	13,9
Valeurs nettes	403,4	318,1
dont valeur brute	428,2	342,3
dont dépréciation	(24,8)	(24,2)

La forte augmentation du stock de matières premières et approvisionnement est liée à la hausse du coût d'achats des matières premières et des coûts de transport. Cette hausse de coût est à mettre en lien avec une forte demande issue de la reprise économique.

Le poste en-cours de production de biens et services a fortement augmenté en raison de la pénurie de certains composants ayant entraîné un allongement temporaire des délais de stockage.

3.5. ECHEANCES DES CREANCES

en millions d'euros

	A moins d'un an	A plus d'un an	Total 2021
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (note 3.3)	0,4		0,4
Prêts (note 3.3)	11,0	24,9	35,9
Autres immobilisations financières (note 3.3)		0,4	0,4
Valeurs brutes	11,4	25,3	36,7
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	3,1	0,1	3,3
Créances clients et comptes rattachés	454,7		454,7
Autres créances (note 3.6)	843,8	0,1	843,8
Charges constatées d'avance	0,7		0,7
Valeurs brutes	1 302,3	0,2	1 302,5

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à M€ 454,7 (contre M€ 331,6 au 31 décembre 2020).

AA RO

Les autres créances intègrent le solde du cash pooling Groupe pour un montant de M€ 747,0 (contre M€ 668,0 au 31 décembre 2020).

3.6. AUTRES CREANCES

en millions d'euros

Valeurs brutes	2021	2020
Fournisseurs débiteurs et remises à recevoir des fournisseurs	4,2	1,8
Créances sociales	9,2	1,4
Créances fiscales	53,6	35,0
Avances sur indemnités de départ à la retraite (note 3.8)	1,3	0,0
Compte courant intégration fiscale	9,5	33,8
Créances diverses	0,3	0,2
Recours fournisseurs	15,1	14,8
Subvention d'investissement et d'exploitation à recevoir	1,2	0,4
Cash pool	747,0	668,0
Débiteurs divers	2,5	0,6
Total	843,9	756,0

La variation du compte courant d'intégration fiscale, envers la société Volvo Holding France SAS, s'explique principalement :

- par l'augmentation de la créance de Crédit d'Impôt Recherche pour M€ 5,7
- par l'imputation des acomptes d'impôts sur les sociétés de l'exercice sur le Crédit d'Impôt Recherche des exercices 2018 et 2019 pour M€ 13,6
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice 2017 par l'Administration pour M€ 9,5
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de l'exercice 2017 par l'Administration pour M€ 6,6
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Famille de l'exercice 2020 par l'Administration pour M€ 0,5.

L'augmentation des créances fiscales s'explique principalement par la hausse des soldes des comptes de TVA pour M€ 13,9 et par de nouvelles créances vis-à-vis de l'Etat concernant un dégrèvement à recevoir relatif à la Taxe Foncière des Entreprises (TFE) des exercices 2018 à 2020 pour un montant de M€ 3,7 ainsi qu'un dégrèvement de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) des exercices 2018 à 2020 pour M€ 3,4.

3.7. CAPITAUX PROPRES

	<i>en millions d'euros</i>						
	31/12/2020	Affectation du résultat	Distribution le dividende	Distribution de réserves	Apport	Autres	31/12/2021
Capital	50,0						50,0
Prime d'émission	87,2						87,2
Ecart de réévaluation	164,7						164,7
Réserves légales	5,0						5,0
Réserves règlementées	0,0						0,0
Autres réserves	(2,5)					2,7	0,2
Report à nouveau	(80,1)	84,0		39,4		(2,7)	1,2
Résultat de l'exercice	123,3	(123,3)				159,2	159,2
Subventions d'investissement	2,1					(0,1)	2,1
Provisions réglementées	0,0					0,0	0,0
Total	349,7	(39,3)	39,4	0,0	0,0	159,1	469,6

Le capital social de la Société s'élève à M€ 50,0 et est divisé en 3.279.785 actions au 31 décembre 2020. Il est détenu en totalité par la société Volvo Holding France SAS depuis le 5 avril 2001.

L'associé unique, le 8 juin 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020, a décidé :

- d'affecter le résultat de l'exercice en « Report à nouveau » pour un montant de M€ 84,0,
- de distribuer le solde sous forme de dividende pour un montant de M€ 39,4.

3.8. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

en millions d'euros

	31/12/2020	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31/12/2021
Engagements retraite	155,3				11,5	166,8
Médaille du travail	14,3	0,9	1,2	0,0	0,0	14,0
Total	169,5	0,9	1,2	0,0	11,5	180,8
						net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)		(0,9)	1,2	0,0	(11,5)	(11,3)
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)					0,0	0,0

Les provisions constituées au titre des engagements de retraite et assimilés comprennent l'indemnité de départ à la retraite ainsi que les indemnités versées lors des remises de médailles du travail.

Au 31 décembre, 2021 la provision des engagements de retraite et assimilés a été déterminée sur la base des unités de crédit projetées selon le mode de calcul dit du « prorata ».

Les écarts actuariels non encore reconnus s'élèvent à M€ 49,4 au 31 décembre 2021 (M€ 70,5 au 31 décembre 2020).

RA

La part du coût des services passés non encore enregistrée en charges s'élève à M€ 8,8 au 31 décembre 2021 (M€ 10,2 au 31 décembre 2020).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- âge de départ à la retraite	de 62 à 64 ans*	de 62 à 64 ans*
- évolution des coûts salariaux	2,5 %	2,5 %
- actualisation financière	1,2 %	0,9 %
- table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
- taux de charges sociales si départ à l'initiative du salarié	de 45,00% *	de 45,00% *

* en fonction du statut et/ou de l'année de naissance

Le taux de rotation utilisé reflète l'expérience de l'entreprise en matière de démissions.

Les mouvements de la provision pour indemnité de départ à la retraite se décomposent comme suit :

coût des services rendus au cours de l'exercice :	M€ (14,0)
coût financier :	M€ (2,1)
montants réglés :	M€ 3,3
amortissement des écarts actuariels :	M€ (2,9)
amortissement du coût des services passés :	M€ (1,5)
reprise liées au dispositif de rupture conventionnelle collective	M€ 5,7

Soit une variation nette de M€ 11,5.

3.9. AUTRES PROVISIONS

en millions d'euros

	31/12/2020	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31/12/2021
Garantie (note 2.10)	162,1	73,9	72,3	6,8	157,0
Engagements de reprise	130,7	39,5	44,9	4,4	120,9
<i>dont véhicules neufs et abattement VO (note 2.12)</i>	101,0	26,5	35,6	4,4	87,5
<i>dont pièces de rechange</i>	9,4	10,3	9,3		10,4
<i>dont carcasses liées à l'activité échange standard</i>	20,3	2,8			23,0
Opérations annexes sur ventes (note 2.12)	6,9	3,7	2,3	2,5	5,7
Risques clients	0,4	0,0	0,0		0,4
Autres	4,1	2,0	1,3	1,6	3,1
Risques de change (note 2.6)	1,4	1,0	1,4	0,0	1,0
Litiges (note 2.9)	19,7	1,1	3,1	5,5	12,3
Restructuration (note 2.7)	53,7		15,4	4,8	33,4
Total	379,0	121,2	140,7	25,6	333,8
					net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)	43,7	(120,1)	122,3	15,4	17,6
dont (dotations)/reprises financières (note 4.6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)	(42,4)	(1,1)	18,5	10,3	27,7

La provision litiges comprend une provision liée au préjudice d'anxiété relatif à l'inscription, le 25 octobre 2016 publié au JO le 1^{er} novembre 2016, du site de Vénissieux sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Cette provision est constituée sur la base des demandes aux Prud'hommes des salariés et anciens salariés dont la date limite de dépôt est intervenue à la fin de l'exercice 2018. Le conseil des Prud'hommes de Lyon en formation de départage a rendu ses décisions le 8 avril 2021, reconnaissant le préjudice d'anxiété pour 475 plaignants. 676 demandeurs ont été déboutés. Par ailleurs le conseil des Prud'hommes a ordonné la réouverture de débats pour 32 demandeurs. Ces décisions peuvent faire l'objet d'appel dans un délai d'un mois suivant leur notification. 804 salariés ont fait appel de ces jugements. Parallèlement, les jugements de départage dans les dossiers restants (environ 200 dossiers) seront rendus le 5 mai 2022. La provision a été ajustée pour prendre en compte les nouveaux développements en 2021 dans la procédure judiciaire pour être au plus proche de ces événements.

La provision pour restructuration intègre une provision relative au dispositif de rupture conventionnelle collective (RCC) mis en place en 2020. Au cours de l'exercice cette provision a été revue et ajustée en fonction des dernières informations disponibles sur le coût réel de ce dispositif.

1/4 RA

3.10. DETTES

en millions d'euros

	2021	2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,0
Emprunts et dettes financières divers	7,4	3,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23,5	34,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 009,9	780,3
Dettes fiscales et sociales	159,3	147,3
<i>dont dettes envers le personnel au titre des rémunérations et indemnités dues</i>	93,0	78,9
<i>dont dettes envers les organismes sociaux</i>	55,0	46,9
<i>dont dettes fiscales</i>	11,2	21,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34,3	22,8
Autres dettes	96,1	75,1
<i>dont rabais, remises, ristournes à accorder aux clients</i>	54,6	43,4
<i>dont avoirs clients à établir (principalement lié à des refacturations intragroupe)</i>	0,1	0,1
<i>dont comptes clients créditeurs</i>	2,3	2,0
<i>dont commissions dues</i>	20,3	16,8
<i>dont créditeurs divers</i>	2,6	3,4
Produits constatés d'avance	148,9	135,4
<i>dont contrats d'entretien</i>	112,9	104,0
<i>dont garanties payantes</i>	1,4	2,2
<i>dont autres opérations commerciales</i>	19,3	18,4
Total	1 479,5	1 198,4

Le poste dettes envers le personnel au titre des rémunérations et des indemnités dues se compose principalement des provisions pour congés (congés payés, compte épargne temps, récupération du temps de travail, ...) et des provisions au titre des bonus et de l'intéressement.

La Loi de Finances pour 2021 a mis en œuvre la baisse des impôts de production voulue par le Gouvernement dans le cadre du Plan de relance (réduction de moitié de la CVAE et de l'assiette foncière des établissements industriels). L'impact de cette mesure au niveau de la Société est une baisse significative des impôts de production dus en 2021 pour un montant de 15.5 M€.

MA RA

3.11. ECHEANCES DETTES

en millions d'euros

	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2021
Emprunts et dettes auprès des étab.	0,1			0,1
Emprunts et dettes financières divers	7,0	0,0	0,3	7,4
Avances et acomptes reçus	23,5			23,5
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	1 009,9			1 009,9
Dettes fiscales & sociales	159,3			159,3
Dettes sur immobilisations	34,3			34,3
Autres dettes	96,1			96,1
Produits constatés d'avance	19,4	129,5		148,9
Total	1 349,6	129,5	0,3	1 479,5

3.12. ETAT DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

en millions d'euros

	2021	2020
ACTIF		
Participations	175,8	173,8
Créances rattachées à des participations	0,4	1,1
Clients et comptes rattachés	244,4	151,6
Autres créances	770,7	712,6
PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161,9	109,3
Autres dettes	41,9	45,0

Le poste Autres créances est principalement composé du cash pooling Groupe qui s'élève à M€ 747,0 (M€ 668,0 au 31 décembre 2020) et de l'intégration fiscale vis-à-vis de la société mère Volvo Holding France SAS pour un montant de M€ 8,0 (M€ 33,9 au 31 décembre 2020).

RA

3.13. TRESORERIE NETTE

en millions d'euros

	2021	2020
Dettes financières à court terme (note 3.11)	(7,2)	(1,5)
Disponibilités	4,2	15,9
Cash pool	747,0	668,0
Total	744,0	682,4

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D’AFFAIRES NET

Chiffre d’affaires par principale zone géographique

en millions d’euros

	2021	2020
France	1 648,8	1 359,8
Union européenne	2 415,1	1 957,1
Reste de l'Europe	157,6	126,8
Afrique	72,8	79,1
Amérique	97,0	57,8
Asie	250,2	167,6
Reste du monde	4,4	4,4
Total	4 645,9	3 752,6

Le chiffre d’affaires a fortement augmenté au cours de l’exercice du fait de la reprise économique et d’une forte demande dans les moyens de transports, comparé à l'exercice 2020 qui était impacté par la pandémie Covid-19.

Chiffre d’affaires par principales activités

en millions d’euros

	2021	2020
Véhicules industriels neufs	3 023,7	2 286,7
Pièces de rechange	773,4	694,8
Prestations de services	472,9	455,1
Autres	375,9	316,1
Total	4 645,9	3 752,7

AA

4.2. (DOTATIONS)/REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros

	2021	2020
Reprises sur autres provisions (notes 3.9) et dépréciations	157,8	188,0
(Dotations) aux dépréciations sur actif circulant	(18,3)	(15,7)
(Dotations) aux autres provisions (note 3.9)	(120,1)	(120,1)
(Dotations) et reprises sur provisions engagements de retraites (note 3.8)	(11,3)	(14,9)
Total (Dotations) / Reprises sur provisions et dépréciations sur actif circulant	8,1	37,3
Transferts de charges d'exploitation	15,7	1,1

4.3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises liées représente environ 54 % du chiffre d'affaires de la Société (54% au 31 décembre 2020). Les achats réalisés avec les entreprises liées représentent environ 27% des achats de la Société (24% au 31 décembre 2020).

Toutes les transactions avec les parties liées au cours de l'exercice ont été conclues aux conditions normales de marché.

4.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

en millions d'euros

	2021	2020
Achats	235,4	255,4
Services extérieurs	278,6	261,2
<i>dont études et recherches</i>	32,8	39,4
Autres services extérieurs	624,8	384,3
Total	1 138,8	900,9

En 2021, les autres achats et charges externes affichent une forte augmentation de M€ 238,0 par rapport à l'année 2020.

Les principales évolutions significatives de ce poste sont :

- la hausse des rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires pour M€ 163,3. Ils sont essentiellement composés d'ajustement de prix de transfert avec les sociétés du groupe en augmentation de M€ 152,5
- l'augmentation du recours au personnel extérieur pour M€ 38,1
- l'accroissement des frais de transport de biens et du personnel pour 36,2 M€
- la hausse des travaux et prestations sous-traités non stockés pour M€ 15,6

AA RT

- la réduction des frais d'études et de prestations liées à la production pour M€ 27,8, principalement du fait de la diminution des dépenses en lien avec l'arrêt progressif de la campagne de rappel relative au remplacement d'un composant du système de dépollution des moteurs, utilisés sur certains marchés.

4.5. CHARGES DE PERSONNEL

Au cours de l'exercice la Société a eu recours au dispositif de chômage partiel en raison de la crise des approvisionnements ayant conduit à des arrêts de production. Le recours à ce dispositif a eu peu d'impact sur les charges de personnel. La Société a bénéficié des aides de l'Etat pour un montant de M€ 3,6 (M€ 27,8 en 2020).

4.6. RESULTAT FINANCIER

en millions d'euros

	2021	2020
Dividendes reçus de filiales	20,1	7,9
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,3	10,3
(Dotations) / Reprises provision risques de change (note 3.9)	0,0	0,0
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool	0,3	0,1
Intérêts sur créances commerciales	(1,0)	(1,2)
Différence nette de change	(0,5)	(1,4)
Autres	(0,1)	0,3
Total	19,1	16,0

Au 31 décembre 2021, les dividendes reçus de filiales concernent principalement :

- Volvo Group España GMBH pour M€ 10,0,
- Volvo Group Austria GMBH pour M€ 3,7,
- Volvo Romania SRL pour M€ 2,1,
- Volvo Group Italia s.p.a. pour M€ 1,5,
- SCI Les Norgands pour M€ 1,2,
- Renault Trucks Schweiz pour M€ 1,1.

Le règlement ANC n° 2015-05, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, prévoit que les écarts de change sur créances et dettes commerciales réalisés ne sont plus classés en résultat financier, mais obligatoirement en résultat d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le poste « Différence nette de change » comprend uniquement les gains et pertes de change sur créances et dettes commerciales latents ainsi que l'impact de réévaluation des banques en devises étrangères.

RA

4.7. ETAT DES PRINCIPAUX PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

en millions d'euros

	2021	2020
Dividendes reçus des filiales (note 4.6)	20,0	7,9
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,0	9,0
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool (note 4.6)	0,3	0,1
Autres	(1,2)	(1,5)
Total	19,1	15,5

4.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros

	2021	2020
Coûts liés à la restructuration du groupe nets de reprises (note 3.9)	4,8	(53,3)
(Dotations) / Reprises exceptionnelles sur litiges (note 3.9)	7,4	0,7
Charges exceptionnelles sur litiges	0,0	(0,1)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations incorporelles (note 3.1)	0,0	0,5
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles (note 3.2)	1,0	(0,5)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations financières (note 3.3)	0,0	(10,0)
Divers charges et produits exceptionnels	(2,8)	63,4
Total	10,4	0,7

Aucune provision n'a été constituée sur l'exercice dans le cadre d'éventuelles plaintes déposées du fait de la condamnation du Groupe Volvo en 2016 pour entente illégale sur les prix et le calendrier d'introduction des technologies pour diminuer les émissions polluantes. Il s'agit d'un passif éventuel, qui peut être :

- soit une obligation potentielle de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'évènements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenue, ou non, d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société,
- soit une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La variation du poste Divers charges et produits exceptionnels s'explique principalement par la comptabilisation en 2020 d'un ajustement exceptionnel de prix de transfert en faveur de la Société

AA RA

versé par la société Volvo Lastvagnar AB pour un montant de M€ 54,8 relatif aux exercices 2017 et 2018.

4.9. IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis l'exercice 2002, la Société est intégrée fiscalement au sein du groupe dont Volvo Holding France SAS est la société-mère. Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Société et Volvo Holding France, la Société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La charge nette d'impôt se décompose de la manière suivante :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2021	2020
Impôts sur les sociétés	(20,2)	(24,4)
Crédits d'impôts	9,2	7,2
<i>dont crédit d'impôt pour la recherche (CIR)</i>	<i>8,0</i>	<i>6,4</i>
Total	(11,0)	(17,2)

La ventilation du produit net d'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	<i>en millions d'euros</i>		
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant taux normal	173,5	(11,0)	162,5
Courant taux réduit			
Exceptionnel	10,4		10,4
Total	183,9	(11,0)	172,9

Suite à l'acceptation des redressements notifiés par l'administration fiscale concernant la rémunération de la Société en tant que service provider au titre des exercices 2017 et 2018 une demande visant à obtenir l'ouverture d'une procédure amiable afin d'éliminer la double imposition en Suède a été déposée en date du 13 juillet 2021.

Toujours en matière de prix de transfert, le litige portant sur les exercices 2009 à 2013 (Accord de Répartition de Coûts) reste contesté par la Société et n'a donc pas donné lieu à la constitution d'une provision. Il s'agit d'un passif éventuel. Sur ce point, le 05 mars 2021, la Commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a émis l'avis de ne pas maintenir les rehaussements envisagés par l'administration fiscale. Malgré cet avis favorable pour la Société, l'administration fiscale a décidé de maintenir sa position et donc de poursuivre le contentieux. En parallèle, pour préserver ses droits, la Société a initié une procédure amiable afin d'éliminer la double imposition en Suède en date du 11 octobre 2021.

La situation fiscale latente résulte :

MA RA

- des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- des impôts à payer sur des éléments qui, en raison des dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Elle s'analyse comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2021	2020
Impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires - actif	147,1	168,0
Impôts latents sur provisions règlementées - passif	0,0	0,0
Total	147,1	168,0

Les impôts latents sont évalués au dernier taux d'impôt en vigueur et tiennent compte des évolutions de taux à venir.

La diminution des impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires s'explique par la baisse à venir du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun. Ce taux baisse depuis le 1^{er} janvier 2018 pour s'établir à terme en 2022 à 25%. (Le taux moyen retenu au 31 décembre 2021 est de 26,6%).

4.10. PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

Un accord d'intéressement signé en mai 2021 et valable pour les années 2021 à 2023, prévoit le versement d'un intéressement basé sur le résultat d'exploitation consolidé de la Business Area Renault Trucks. Cet accord prévoit que le montant total résultant de ce calcul est la somme de la participation légale et de l'intéressement.

Au cours de l'exercice le montant provisionné au titre de la participation légale a été de M€ 6,9.

MM RA

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. CONTRATS A TERME

Au 31 décembre 2020, la Société ne dispose plus de contrat de couverture de change, ces contrats tant détenus par AB Volvo depuis l'exercice 2012.

5.2. AUTRES ENGAGEMENTS

en millions d'euros

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Engagements donnés		
Cautions, avals et garanties donnés	142,0	142,9

Les cautions avals et garanties donnés incluent pour M€ 110,2 en 2021 contre M€ 88,8 en 2020 les créances clients cédées à VFS, société du Groupe Volvo qui assure le financement des ventes France au réseau.

en millions d'euros

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Engagements reçus		
Cautions, avals et garanties reçus	31,0	55,9
Garanties reçues de la Coface	483,9	676,9

Les garanties reçues de la Coface sont présentées pour leur totalité autorisée.

Engagements réciproques	360,2	360,2
Ces engagements comprennent essentiellement des engagements de rachat de véhicules pour M€ 314,5 et des engagements de commandes d'investissements pour M€ 45,6.		

AB RA

Engagements liés au crédit-bail

A - Immobilisations en crédit-bail

en millions d'euros

Poste du bilan	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements			Valeur nette
		exercices ant.	de l'exercice	cumulées	
Terrains	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
Constructions	6,4	2,3	0,3	2,5	3,8
Installations techniques matériel et outillage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	9,4	2,3	0,3	2,5	6,8

B - Engagements de crédit-bail

en millions d'euros

Poste du bilan	Redevances payées			Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	exercices ant.	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains	2,4	0,3	2,7	0,5	0,0	0,0	0,5	0,4
Constructions	5,1	0,6	5,7	1,1	0,0	0,0	1,1	0,9
Installations techniques matériel et outillage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	7,5	0,9	8,4	1,6	0,0	0,0	1,6	1,4

113 211

5.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros

A. Renseignements détaillés pour les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de Renault Trucks sas

Eléments au 31 décembre 2021	Capital	Autres capitaux propres	% détention du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (val. nette)	Cautions et avals donnés	CA HT dernier ex. clos	Résultat dernier ex. clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales (part >= 50%)										
Volvo Group Austria GMBH (2)	3,6	25,9	100,00	11,6	11,6			84,1	4,9	3,7
Renault V.I Belgique sa (2)	3,0	(2,1)	99,99	1,5	1,5			87,7	0,1	0,3
Renault Trucks (Schweiz) ag (2)(3)	1,5	1,1	100,00	1,6	1,6			55,5	0,4	1,1
Volvo Group Espana SAU(2)	8,4	40,0	100,00	37,3	37,3			399,3	3,8	10,0
Renault Trucks Commercial France sas (2)	44,8	20,9	100,00	59,0	59,0			179,6	1,1	
Renault Trucks UK Ltd (2)(3)	89,1	(33,8)	100,00	18,9	18,9			0,0	0,0	
Arquus SAS(2)	28,0	136,7	100,00	35,1	35,1			564,5	0,1	
Participations (entre 10 et 50% du capital)										
Fonderie Vénissieux sas (1)	2,7	12,9	49,00	1,3	1,3			51,3	0,8	
Volvo Romania SRL (2)(3)	2,8	14,6	35,14	1,5	1,5			93,5	5,6	2,1

(1) Projet de comptes sociaux au 30 septembre 2021

(2) Les informations relatives à ces filiales sont basées sur le reporting groupe au 31/12/2021

(3) Les informations relatives aux filiales établissant des comptes en devises ont été converties au taux de clôture

La société Renault Trucks UK Ltd n'a plus d'activité suite à un apport partiel d'actif réalisé en 2016 auprès de la société Volvo Group UK Ltd.

en millions d'euros

B. Renseignements globaux sur les autres titres de participation

	Filiales		Participations		Total
	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	
Valeur brute	6,0	0,2	0,1		7,9
Valeur nette	6,0	0,2	0,0		7,7
Prêts et avances consentis (valeur nette)	-	-	-	-	-
Cautions et avals donnés	-	-	-	-	-
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-

Les éléments relatifs aux filiales et participations sont basés sur des comptes sociaux non encore certifiés ou sur des comptes consolidés.

Handwritten initials: RA, RA

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes individuels de la Société, préparés selon les normes IFRS, sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés, publiés et certifiés par Deloitte AB de la société AB Volvo, sise en Suède et listée au Nasdaq Stockholm, Large Cap.

Conformément aux articles L 233-17 (modifié par ordonnance n°2015-900 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) et R 233-15 (modifié par décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) du Code de commerce, la Société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

6.2. EFFECTIF MENSUEL MOYEN

	2021	2020
Cadres	2 583	2 598
Employés, techniciens et agents de maîtrise	1 794	1 870
Agents de production	3 090	3 118
Total	7 467	7 586

6.3. EVENEMENT POST-CLOTURE

La Société a été informée par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) qu'elle allait faire l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020. La date de la première intervention a été fixée au 10 mai 2022.

Le conflit russo-ukrainien, qui a débuté le 24 février 2022, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des actifs de la Société au 31 décembre 2021.

BA
MS



RENAULT TRUCKS

Sigle : RT

SAS au capital de 50.000.000 €

Siège social : 99 route de Lyon

69800 Saint-Priest

954 506 077 RCS Lyon

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juin, au siège social,

VOLVO HOLDING FRANCE,

SAS au capital de 566.730.000 €,

dont le siège social est à Saint-Priest (69800) au 99 route de Lyon,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 403 016 579,

représentée par son Président, M. Bruno BLIN,

Associé unique, propriétaire de la totalité des 3.279.785 actions composant le capital social de la société RENAULT TRUCKS désignée en tête des présentes et ci-après désignée par "la Société",

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion de l'exercice écoulé, visés par le Directeur Financier, M. Rodolphe ALINS, ont été arrêtés le 21 avril 2022 par M. Bruno BLIN.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte, a établi son rapport en date du 2 mai 2022.

Il a été donné par courriel du 18 mai 2022 au Commissaire aux comptes titulaire (la société Deloitte) et aux délégués du CSEC communication du projet des présentes décisions soumises par le Président à l'associé unique, et des documents susmentionnés. Communication a aussi été donnée au Comité Social et Economique Central via versement dans la BDES.

II - A PRIS PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- _ à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- _ à l'affectation du résultat,
- _ aux conventions réglementées,
- _ au renouvellement des Commissaires Aux Comptes
- _ à la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

BL

PREMIERE DECISION APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été soumis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 159.223.130,23 €.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 1.221.317 €, ainsi que la réduction d'autant du déficit fiscal de l'exercice.

DEUXIEME DECISION AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 159.223.130,23 € de la manière suivante :

- De verser à l'associé unique à titre de dividendes une somme de 159.069.572,5 €, soit un dividende de 48,5 € par action, étant précisé :
 - que la totalité de la somme distribuée serait versée à une personne morale ;
 - que la mise en paiement du dividende interviendrait à compter des prochaines décisions annuelles de l'associé unique et au plus tard le 30 septembre 2022.

Il est rappelé qu'en exécution des dispositions légales, la Société devra procéder dans les délais légaux à toute retenue à la source qui serait applicable.

Conformément à l'art. L232-11 al. 3 du Code de Commerce la distribution de dividende n'aurait pas pour effet de rendre les capitaux propres inférieurs au montant du capital social.

Il n'y a pas de postes « Frais d'augmentation de capital », « Frais de premier établissement » ou « Frais de recherche et de développement » à apurer au bilan.

- De verser le solde « Autres réserves » qui s'élève désormais à 370.582,28 €

L'associé unique a pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement				Revenus non éligibles à l'abattement
	Montant dividendes au titre de l'exercice clos	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	39 357 420	3.279.785	12		
31 décembre 2019	0€	3.279.785	0		
31 décembre 2018	75.435.055€	3.279.785	23		

TROISIEME DECISION CONVENTIONS REGLEMENTEES (ART. L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE)

L'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a été conclu, directement ou par personne interposée, aucune convention entre la Société et son Président non associé, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, intervenant dans le champ de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et à mentionner au registre des décisions.

QUATRIEME DECISION RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associé unique décide de renouveler pour une nouvelle période légale de six (6) exercices, soit jusqu'à ce qu'il soit statué en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, le mandat arrivé à expiration de la société DELOITTE ET ASSOCIES, située Tour Majunga, 6 place de la pyramide, 92908 Paris la défense cedex, Commissaire aux comptes titulaire.

La société DELOITTE ET ASSOCIES a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat.

CINQUIEME DECISION DELEGATIONS DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra notamment de dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce.

Le présent acte constatant les décisions de l'associé unique, devra être répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signé en trois exemplaires originaux identiques, dont un pour le registre des décisions et un pour le dépôt des comptes au tribunal de commerce.

L'associé unique de RENAULT TRUCKS



Pour la société **VOLVO HOLDING FRANCE**,
M. Bruno Blin, agissant en sa qualité de Président

RENAULT TRUCKS

Société par actions simplifiée

99 Route de Lyon

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

RENAULT TRUCKS

Société par actions simplifiée

99 Route de Lyon
69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société RENAULT TRUCKS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RENAULT TRUCKS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l’associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 2 mai 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS



Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2021		2020	
ACTIF		Brut	Amort. & Déprec.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	317,6	(184,5)	133,0	72,8
Terrains		73,1	(26,3)	46,8	48,4
Constructions		505,3	(379,1)	126,2	127,7
Installations techniques, mat. et outillages industriels		1 303,8	(1 160,0)	143,8	143,1
Autres immobilisations corporelles		36,3	(32,3)	4,0	4,4
Immobilisations en cours		90,1	0,0	90,1	64,3
Avances et acomptes		0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	3.2	2 008,6	(1 597,7)	410,9	388,0
Titres de participation	3.3	175,6	0,0	175,6	175,4
Créances rattachées à des participations	3.5	0,4	0,0	0,4	1,1
Autres titres immobilisés		0,1	(0,1)	0,0	0,0
Prêts	3.5	35,9	0,0	35,9	39,8
Autres immobilisations financières	3.5	0,4	0,0	0,4	0,4
Immobilisations financières	3.3	212,5	(0,1)	212,4	216,7
ACTIF IMMOBILISE		2 538,7	(1 782,3)	756,3	677,4
Matières premières, approvisionnements		127,2	(2,5)	124,7	97,1
En-cours de production de biens et services		67,6	0,0	67,6	31,0
Produits intermédiaires et finis		202,7	(18,5)	184,2	161,9
Marchandises		30,7	(3,9)	26,8	28,2
Stocks et en-cours	3.4	428,2	(24,8)	403,4	318,1
Avances et acomptes versés sur commandes	3.5	3,3	0,0	3,3	2,2
Créances clients et comptes rattachés	3.5	454,7	(3,0)	451,7	326,1
Autres créances	3.5 et 3.6	843,8	(0,3)	843,5	755,7
Créances	3.5	1 298,5	(3,3)	1 295,2	1 081,8
Disponibilités	3.13	4,2	0,0	4,2	15,9
Charges constatées d'avance	3.5	0,7	0,0	0,7	0,9
ACTIF CIRCULANT		1 735,0	(28,2)	1 706,8	1 419,0
Ecart de conversion actif		1,2	0,0	1,2	1,8
TOTAL DEL'ACTIF		4 274,8	(1 810,5)	2 464,3	2 098,2

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2021	2020
PASSIF			
		Net	Net
Capital		50,0	50,0
Prime d'émission		87,2	87,2
Ecart de réévaluation		164,7	164,7
Réserves légales		5,0	5,0
Autres réserves		0,2	(2,5)
Report à nouveau		1,2	(80,1)
Résultat de l'exercice		159,2	123,3
Subventions d'investissement		2,1	2,1
Provisions réglementées		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES	3.7	469,6	349,8
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3.8	180,8	169,5
Autres provisions	3.9	333,7	379,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		514,5	548,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,1	0,0
Emprunts et dettes financières divers		7,4	3,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		23,5	34,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 009,9	780,3
Dettes fiscales et sociales		159,3	147,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		34,3	22,8
Autres dettes		96,1	75,1
Produits constatés d'avance		148,9	135,4
DETTES	3.10 et 3.11	1 479,5	1 198,3
Ecart de conversion passif		0,6	1,5
TOTAL DU PASSIF		2 464,3	2 098,2

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros

Exercice clos le 31 décembre

	Note	2021	2020
Production vendue - biens		4 141,5	3 273,6
Production vendue - services		504,3	479,1
Chiffre d'affaires net	4.1	4 645,9	3 752,7
Production stockée		64,9	3,4
Production immobilisée		(0,0)	0,0
Subventions d'exploitation		1,2	0,3
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	4.2	168,0	198,7
Transferts de charges	4.2	15,7	1,1
Autres produits		17,1	14,9
Produits d'exploitation		4 912,8	3 971,1
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 834,7	2 171,6
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		(21,1)	7,2
Autres achats et charges externes	4.4	1 138,8	900,9
Impôts, taxes et versements assimilés		33,5	55,2
Salaires et traitements		376,2	321,3
Charges sociales	4.5	160,6	142,5
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1 et 3.2	56,7	60,7
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4.2	18,3	15,7
Dotations aux provisions	4.2	141,5	145,8
Autres charges		19,2	16,8
Charges d'exploitation		4 758,4	3 837,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		154,4	133,4
Produits financiers de participations		20,1	7,9
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0,8	(0,1)
Autres intérêts et produits assimilés		0,5	0,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		0,3	10,6
Différences positives de change		11,4	1,8
Produits financiers		33,1	20,6
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		0,0	0,4
Intérêts et charges assimilés		2,1	1,1
Différences négatives de change		11,9	3,2
Charges financières		14,0	4,7
RESULTAT FINANCIER	4.6	19,1	15,9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		173,5	149,3

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT (suite)

en millions d'euros

Exercice clos le 31 décembre

	Note	2021	2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		(0,1)	0,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3,6	57,7
Reprises sur provisions	3.8 et 3.9	28,8	13,4
Transferts de charges		(0,0)	0,0
Produits exceptionnels		32,3	71,4
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18,6	2,7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2,1	12,2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3.9	1,1	55,8
Charges exceptionnelles		21,9	70,7
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.8	10,4	0,7
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		(13,7)	(9,5)
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.9	(11,0)	(17,2)
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		159,2	123,3

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société est contrôlée par le Groupe Volvo depuis le 2 janvier 2001. Elle a pour activité la conception, la fabrication et la commercialisation de véhicules industriels et utilitaires et de pièces de rechange. La commercialisation est effectuée principalement par le biais de sociétés liées ou de distributeurs privés en France et à l'Étranger.

Il est rappelé que suite à la réorganisation totale du Groupe Volvo initiée depuis 2012 et en vue d'aligner le modèle fiscal avec le schéma opérationnel mis en place dans le Groupe, le statut en matière de prix de transfert de la société Renault Trucks SAS a évolué. A compter du 1^{er} janvier 2014, la Société ne supporte plus les coûts et les risques associés aux fonctions exercées (la baisse d'activité par exemple) et se voit garantir par Volvo Lastvagnar AB un revenu de pleine concurrence pour les activités exercées (fonction recherche et développement, fonction industrielle et fonction commerciale principalement). L'ajustement payé à ce titre pour l'exercice 2021, comptabilisé en autres achats et charges externes (note 4.4) s'élève à M€ 221,2 (M€ 22,3 en chiffre d'affaires - prestations de services en 2020). Durant l'exercice, un ajustement complémentaire au titre de l'exercice 2020 a été reçu de la société Volvo Lastvagnar AB pour un montant de M€ 20,2, au titre des prix de transferts.

Au cours de l'exercice 2021, les faits majeurs ont été :

1 – La propagation de la pandémie de COVID-19 à travers le monde a entraîné des perturbations majeures dans les économies de nombreux pays, y compris dans les marchés clés du Groupe Volvo, et qui devraient se poursuivre au cours des prochains trimestres. Cette situation a eu, et pourrait continuer à avoir, un effet négatif sur la demande des produits et services du Groupe Volvo et sur les performances financières du Groupe et de ses filiales, y compris la Société. La durée et l'évolution attendue de la pandémie de COVID-19 sont inconnues, et aucune prévision ne peut être faite à cet égard. Cependant toute prolongation ou dégradation de la pandémie affecteraient négativement les performances financières du Groupe Volvo et de la Société et pourrait avoir des effets défavorables sur les développements commerciaux et financiers du Groupe Volvo et de la Société.

2 – Au cours de l'exercice la Société a subi les impacts d'une crise des approvisionnements (en composants électroniques et en matières premières) du fait d'une forte demande en lien avec la reprise économique. Cette crise des approvisionnements a affecté la production de la Société, entraînant des allongements des délais de livraison des véhicules neufs et un arrêt des usines quand cela était nécessaire,

3 – Dans le cadre du contentieux concernant 1183 demandeurs et portant sur des demandes d'indemnisation d'un éventuel préjudice d'anxiété suite à l'inscription du site de Vénissieux sur la liste des établissements ouvrant droit à la préretraite amiante, le conseil des Prud'hommes de Lyon en formation de départage a rendu ses décisions le 8 avril 2021, reconnaissant le préjudice d'anxiété pour 475 plaignants. 676 demandeurs ont été déboutés. Par ailleurs le conseil des Prud'hommes a ordonné la réouverture de débats pour

32 demandeurs. Ces décisions peuvent faire l'objet d'appel dans un délai d'un mois suivant leur notification. 804 salariés ont fait appel de ces jugements. Parallèlement, les jugements de départage dans les dossiers restants (environ 200 dossiers) seront rendus le 5 mai 2022.

4 - Suite à des changements réglementaires intervenus courant 2021 en Algérie et permettant aux investisseurs étrangers d'être seuls propriétaires d'entreprises dédiées aux activités industrielles, le groupe Volvo a décidé de racheter les actions de son partenaire algérien dans la société Soprovi Algérie SPA. Cette société est désormais une filiale appartenant à 100% à la Société et à sa filiale algérienne Renault Trucks Algérie. Les activités de la société Soprovi sont toujours à l'arrêt dans l'attente d'un accord avec les autorités algériennes.

Les états financiers de la Société sont à apprécier dans le cadre de son appartenance au Groupe Volvo.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables. Les principaux principes comptables sont :

- le principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur les périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise,
- le principe de continuité d'exploitation : l'entreprise est présumée poursuivre ses activités,
- le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe et signalées dans le rapport des commissaires aux comptes,
- le principe de spécialisation des exercices : le résultat correspond à la différence des produits acquis au cours de l'exercice et des charges supportées lors de ce même exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits et charges acquis au cours des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable.

Les comptes annuels sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des immobilisations corporelles et financières acquises jusqu'au 31 décembre 1986 qui figurent à l'actif pour leur valeur réévaluée.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (principalement des logiciels et des droits commerciaux) figurent au bilan pour leur valeur historique et sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, généralement comprises entre 3 et 10 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; toutefois les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1986 ont été réévaluées à cette date.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition. Au 31 décembre 2012, la Société a renoncé à l'option fiscale permettant de constater le supplément d'amortissement en amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissement sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation, et sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 25 à 30 ans |
| - Aménagements et installations | 12 à 20 ans |
| - Matériels | 10 à 20 ans |
| - Outillages et machines spécifiques | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

Un amortissement accéléré est constitué, le cas échéant, lorsque les plans de production prévoient une durée de vie plus courte que celles décrites ci-dessus.

De plus, une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet pas de couvrir leur valeur nette comptable.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. De plus, des provisions pour risques sont constituées, si nécessaire, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les prêts en devises sont comptabilisés au cours de couverture, le cas échéant.

2.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur nette de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

2.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6. Conversion des créances et dettes en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. La différence résultant de la conversion des créances et des dettes en devises au taux de clôture est portée en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.7. Mesures de restructuration

Le coût des mesures de restructuration est comptabilisé dès lors qu'elles font l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation éventuels sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

2.8. Engagements de retraite et assimilés

Une provision est comptabilisée au passif du bilan. Les avantages au personnel à prestations définies étant des passifs postérieurs à l'emploi, la provision constituée correspond au financement dans le temps de la dette de l'employeur à l'égard de ses salariés. Conformément aux options ouvertes par la recommandation ANC 2013-02, la méthode des écarts actuariels adoptée, à savoir la méthode du Corridor, est toujours d'actualité. Les effets de changements d'hypothèses et de variations d'effectifs hors événements exceptionnels constituent des écarts actuariels qui sont comptabilisés en partie en produits ou en charges sur les exercices ultérieurs lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime à la fin de l'exercice en cours excèdent 10% de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies. La partie des écarts actuariels qui sera comptabilisée dans les résultats des années suivantes est égale à la portion excédant mentionnée plus haut divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Pour rappel depuis le 31 décembre 2018 le coût des avantages accordés au personnel, lié au régime à prestations définies, est déterminé sur la base des unités de crédit projetées, mais contrairement aux exercices précédents où la provision était déterminée selon l'option de calcul des « droits acquis », l'option de calcul du « prorata » a été appliquée. Selon ce mode de calcul, les droits à prestations définies sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Cette modification constitue un changement d'estimation qui a diminué le montant total de l'engagement de M€ 52,0 sur l'exercice 2018 sans remettre en cause le montant de l'indemnité à verser au moment du départ à la retraite.

D'autre part, les provisions comptabilisées ont tenu compte de l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2008 qui prévoyait que la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ne serait plus possible entre 60 et 65 ans à compter du 1er janvier 2010, et que toute mise à la retraite, quelque que soit l'âge de départ, serait taxée à 25% en 2008 et à 50% à partir de 2009. Les effets de cette Loi ont été enregistrés en "coût des services passés", et pris en charge selon un mode linéaire sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

De même, en 2010 et 2012, l'impact de la réforme des retraites est enregistré en « coût des services passés » avec étalement selon un mode linéaire basé sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

2.9. Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut-être évalué de façon fiable.

Les litiges qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation de provision, sont des passifs éventuels qui font objet d'une mention en annexe lorsque le litige est considéré significatif.

2.10. Garantie

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie des véhicules et pièces vendus, sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits vendus sont déterminées à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

La garantie contractuelle est de 12 mois pour le véhicule complet et de 12 mois supplémentaires pour la chaîne cinématique. Une garantie étendue existe dans certains pays lorsque des dispositions réglementaires l'imposent.

Par ailleurs, la Société traite certains incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, par le biais de campagnes de rappel. Une campagne de rappel a un caractère préventif, curatif ou sécuritaire couvrant une période de production très précise. Les provisions pour campagne de rappel sont estimées en fonction de leur solution technique préconisée et sont comptabilisées dès que la décision d'engager la campagne est prise.

Un recours fournisseurs est possible lorsque sa responsabilité peut être engagée. Ce montant est basé sur les données historiques de recours effectivement constatés et permet de réduire le montant de la provision. Dans le cas des campagnes, le montant des recours peut être calculé de manière spécifique.

Il est rappelé qu'à compter du 1er janvier 2013, chaque constructeur du Groupe Volvo doit couvrir la garantie du véhicule complet de sa marque ou licence. Les produits semis finis vendus à l'extérieur du groupe font également l'objet d'une provision garantie.

Les autres garanties qui font l'objet de contrats de services payants sont comptabilisées en produits constatés d'avance et sont ramenés au chiffre d'affaires en proportion des coûts d'appels en garantie supportés sur ces contrats (cf. note 2.12 Chiffre d'affaires).

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provision spéciale de réévaluation).

2.12. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété a été transféré au client.

Dans le cadre de ventes de véhicules neufs assorties d'une clause de rachat, une provision pour engagement de reprise est constituée visant à couvrir la différence entre la valeur de l'engagement de reprise majorée des coûts de réparation nécessaires à la revente d'une part, et la valeur de revente estimée qui tient compte des effets des durées de stockage prévisionnel ainsi que des modes de distribution d'autre part.

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs aux opérations annexes à la vente (formation, coûts de préparation des véhicules, garanties spécifiques, fournitures...) sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour opérations annexes à la vente relatives aux produits vendus sont déterminées le plus souvent à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

Les contrats de maintenance sont comptabilisés conformément à la méthode à l'avancement. Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concourues à l'exécution du contrat.

En complément de la garantie contractuelle, des contrats de service de réparation et de maintenance sont proposés aux clients. Le chiffre d'affaires, correspondant à la facturation de ces services, est différé et reconnu au fur et à mesure des dépenses engagées. Par exception, une partie du chiffre d'affaires correspondant aux frais de gestion est reconnue lors de la facturation du service.

En cours de vie, si l'analyse des marges révèle que le contrat est déficitaire, une provision pour risque est constituée pour couvrir les dépenses excédant les revenus différés.

2.13. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées en matière de recherche et d'industrialisation.

2.14. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	<i>en millions d'euros</i>			
	31/12/2020	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2021
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	103,8	0,0	0,6	103,2
Autres immobilisations incorporelles	0,7	0,0	0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	82,6	0,0	0,0	82,6
Immobilisations incorporelles en cours	68,0	63,0	0,0	131,0
Total	255,1	63,0	0,6	317,5
Amortissements & Dépréciations	31/12/2020	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2021
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	99,1	2,8	0,6	101,2
Autres immobilisations incorporelles	0,7	0,0	0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	82,6	0,0	0,0	82,6
Total	182,4	2,8	0,6	184,5
Valeurs nettes	72,7			133,0

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à M€ 63,0 (M€ 68,0 en 2020). Elles concernent principalement un acompte sur le renouvellement du droit d'entrée concernant le modèle Master de la société Renault SAS.

La dotation aux amortissements s'élève à M€ 2,8 (M€ 2,8 en 2020).

Le poste Licences, logiciels, concessions et droits similaires comprend une dépréciation d'un montant total de M€ 22,7, qui a été constituée lors des exercices précédents. Cette dépréciation est relative à la décision d'arrêt par Nissan, en 2016, de la production de certains modèles de véhicules dont la commercialisation était en partie assurée par la Société.

Les frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice s'élèvent à M€ 30,5 (M€ 28,2 en 2020).

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	<i>en millions d'euros</i>					
	31/12/2020	<i>dont écart rééval. libre</i>	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2021	<i>dont écart rééval. libre</i>
Terrains	73,6	21,0	0,5	1,0	73,1	20,2
Constructions	497,4	68,6	12,3	4,3	505,3	68,3
Installations tech, mat & outil.	1 271,5	5,1	38,5	6,2	1 303,8	5,1
Autres immos corporelles	36,7	0,2	2,0	2,4	36,3	0,2
Immos en cours	64,3		63,8	38,1	90,1	
Avances et acomptes	0,0		0,0	0,0	0,0	
Total	1 943,5	94,9	117,1	52,0	2 008,6	93,8

Amortissements & Dépréciations				
	31/12/2020	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2021
Terrains	25,1	1,2	0,0	26,3
Constructions	369,7	13,5	4,2	379,1
Installations tech, mat & outil.	1 128,4	37,3	5,7	1 160,0
Autres immos corporelles	32,3	1,9	2,0	32,3
Total	1 555,5	53,9	11,9	1 597,7

Valeurs nettes	388,0	410,9
-----------------------	--------------	--------------

Il y a eu, sur l'année 2021, un transfert des postes d'immobilisations en-cours et d'avances et acomptes vers les postes d'immobilisations « définitives » pour un montant de M€ 38,1, correspondant aux acquisitions des exercices précédents et mis en service au cours de l'exercice. Ainsi, les acquisitions de l'exercice s'élèvent à M€ 79,0 (M€ 54,7 en 2020) et sont principalement liées au renouvellement d'installations techniques et d'achats d'outillages dans les usines. La dotation aux amortissements s'élève à M€ 53,9 (M€ 58,3 en 2020).

Par ailleurs, la Société a cédé des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 2,5 (M€ 0,1 au 31 décembre 2020).

La Société a mis hors service des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 11,4 (M€ 10,1 au 31 décembre 2020) ayant généré une moins-value nette de M€ 3,1 (moins-value nette de M€ 0,6 au 31 décembre 2020).

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

Valeurs brutes	31/12/2020	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2021
Participations	175,6	0,0	0,0	175,6
Créances rattachées à des participations	1,1		0,7	0,4
Autres titres immobilisés	0,1	0,0	0,0	0,1
Prêts et autres immobilisations financières	40,2	5,5	9,4	36,3
Total	217,1	5,5	10,1	212,5

Dépréciations	31/12/2020	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2021
Participations et autres titres immobilisés	0,4		0,2	0,1
Prêts et autres immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,4	0,0	0,2	0,1

Valeurs nettes	216,7			212,4
-----------------------	--------------	--	--	--------------

Les mouvements concernant les prêts et autres immobilisations de l'exercice sont principalement expliqués par les évolutions sur les prêts accordés à des organismes collecteurs dans le cadre du financement de la participation à l'effort construction et aux avances permanentes de garantie aux concessionnaires.

3.4. STOCKS

en millions d'euros

	2021	2020
Matières premières, approvisionnement	124,7	97,1
En-cours de production de biens et services	67,6	31,0
Produits intermédiaires et finis	184,2	161,9
Marchandises	26,8	28,2
<i>dont véhicules utilitaires</i>	<i>20,5</i>	<i>14,3</i>
<i>dont véhicules d'occasion</i>	<i>6,3</i>	<i>13,9</i>
Valeurs nettes	403,4	318,1
dont valeur brute	428,2	342,3
dont dépréciation	(24,8)	(24,2)

La forte augmentation du stock de matières premières et approvisionnement est liée à la hausse du coût d'achats des matières premières et des coûts de transport. Cette hausse de coût est à mettre en lien avec une forte demande issue de la reprise économique.

Le poste en-cours de production de biens et services a fortement augmenté en raison de la pénurie de certains composants ayant entraîné un allongement temporaire des délais de stockage.

3.5. ECHEANCES DES CREANCES

en millions d'euros

	A moins d'un an	A plus d'un an	Total 2021
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (note 3.3)	0,4		0,4
Prêts (note 3.3)	11,0	24,9	35,9
Autres immobilisations financières (note 3.3)		0,4	0,4
Valeurs brutes	11,4	25,3	36,7
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	3,1	0,1	3,3
Créances clients et comptes rattachés	454,7		454,7
Autres créances (note 3.6)	843,8	0,1	843,8
Charges constatées d'avance	0,7		0,7
Valeurs brutes	1 302,3	0,2	1 302,5

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à M€ 454,7 (contre M€ 331,6 au 31 décembre 2020).

Les autres créances intègrent le solde du cash pooling Groupe pour un montant de M€ 747,0 (contre M€ 668,0 au 31 décembre 2020).

3.6. AUTRES CREANCES

en millions d'euros

Valeurs brutes	2021	2020
Fournisseurs débiteurs et remises à recevoir des fournisseurs	4,2	1,8
Créances sociales	9,2	1,4
Créances fiscales	53,6	35,0
Avances sur indemnités de départ à la retraite (note 3.8)	1,3	0,0
Compte courant intégration fiscale	9,5	33,8
Créances diverses	0,3	0,2
Recours fournisseurs	15,1	14,8
Subvention d'investissement et d'exploitation à recevoir	1,2	0,4
Cash pool	747,0	668,0
Débiteurs divers	2,5	0,6
Total	843,9	756,0

La variation du compte courant d'intégration fiscale, envers la société Volvo Holding France SAS, s'explique principalement :

- par l'augmentation de la créance de Crédit d'Impôt Recherche pour M€ 5,7
- par l'imputation des acomptes d'impôts sur les sociétés de l'exercice sur le Crédit d'Impôt Recherche des exercices 2018 et 2019 pour M€ 13,6
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice 2017 par l'Administration pour M€ 9,5
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de l'exercice 2017 par l'Administration pour M€ 6,6
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Famille de l'exercice 2020 par l'Administration pour M€ 0,5.

L'augmentation des créances fiscales s'explique principalement par la hausse des soldes des comptes de TVA pour M€ 13,9 et par de nouvelles créances vis-à-vis de l'Etat concernant un dégrèvement à recevoir relatif à la Taxe Foncière des Entreprises (TFE) des exercices 2018 à 2020 pour un montant de M€ 3,7 ainsi qu'un dégrèvement de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) des exercices 2018 à 2020 pour M€ 3,4.

3.7. CAPITAUX PROPRES

						<i>en millions d'euros</i>	
	31/12/2020	Affectation du résultat	Distribution du dividende	Distribution de réserves	Apport	Autres	31/12/2021
Capital	50,0						50,0
Prime d'émission	87,2						87,2
Ecart de réévaluation	164,7						164,7
Réserves légales	5,0						5,0
Réserves règlementées	0,0						0,0
Autres réserves	(2,5)					2,7	0,2
Report à nouveau	(80,1)	84,0	39,4			(2,7)	1,2
Résultat de l'exercice	123,3	(123,3)				159,2	159,2
Subventions d'investissement	2,1					(0,1)	2,1
Provisions règlementées	0,0					0,0	0,0
Total	349,7	(39,3)	39,4	0,0	0,0	159,1	469,6

Le capital social de la Société s'élève à M€ 50,0 et est divisé en 3.279.785 actions au 31 décembre 2020. Il est détenu en totalité par la société Volvo Holding France SAS depuis le 5 avril 2001.

L'associé unique, le 8 juin 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020, a décidé :

- d'affecter le résultat de l'exercice en « Report à nouveau » pour un montant de M€ 84,0,
- de distribuer le solde sous forme de dividende pour un montant de M€ 39,4.

3.8. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

	<i>en millions d'euros</i>					
	31/12/2020	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31/12/2021
Engagements retraite	155,3				11,5	166,8
Médaille du travail	14,3	0,9	1,2	0,0	0,0	14,0
Total	169,5	0,9	1,2	0,0	11,5	180,8
						net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)		(0,9)	1,2	0,0	(11,5)	(11,3)
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)					0,0	0,0

Les provisions constituées au titre des engagements de retraite et assimilés comprennent l'indemnité de départ à la retraite ainsi que les indemnités versées lors des remises de médailles du travail.

Au 31 décembre, 2021 la provision des engagements de retraite et assimilés a été déterminée sur la base des unités de crédit projetées selon le mode de calcul dit du « prorata ».

Les écarts actuariels non encore reconnus s'élèvent à M€ 49,4 au 31 décembre 2021 (M€ 70,5 au 31 décembre 2020).

La part du coût des services passés non encore enregistrée en charges s'élève à M€ 8,8 au 31 décembre 2021 (M€ 10,2 au 31 décembre 2020).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- âge de départ à la retraite	de 62 à 64 ans*	de 62 à 64 ans*
- évolution des coûts salariaux	2,5 %	2,5 %
- actualisation financière	1,2 %	0,9 %
- table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
- taux de charges sociales si départ à l'initiative du salarié	de 45,00% *	de 45,00% *

* en fonction du statut et/ou de l'année de naissance

Le taux de rotation utilisé reflète l'expérience de l'entreprise en matière de démissions.

Les mouvements de la provision pour indemnité de départ à la retraite se décomposent comme suit :

coût des services rendus au cours de l'exercice :	M€ (14,0)
coût financier :	M€ (2,1)
montants réglés :	M€ 3,3
amortissement des écarts actuariels :	M€ (2,9)
amortissement du coût des services passés :	M€ (1,5)
reprise liées au dispositif de rupture conventionnelle collective	M€ 5,7

Soit une variation nette de M€ 11,5.

3.9. AUTRES PROVISIONS

en millions d'euros

	31/12/2020	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31/12/2021
Garantie (note 2.10)	162,1	73,9	72,3	6,8	157,0
Engagements de reprise	130,7	39,5	44,9	4,4	120,9
<i>dont véhicules neufs et abatement VO (note 2.12)</i>	<i>101,0</i>	<i>26,5</i>	<i>35,6</i>	<i>4,4</i>	<i>87,5</i>
<i>dont pièces de rechange</i>	<i>9,4</i>	<i>10,3</i>	<i>9,3</i>		<i>10,4</i>
<i>dont carcasses liées à l'activité échange standard</i>	<i>20,3</i>	<i>2,8</i>			<i>23,0</i>
Opérations annexes sur ventes (note 2.12)	6,9	3,7	2,3	2,5	5,7
Risques clients	0,4	0,0	0,0		0,4
Autres	4,1	2,0	1,3	1,6	3,1
Risques de change (note 2.6)	1,4	1,0	1,4	0,0	1,0
Litiges (note 2.9)	19,7	1,1	3,1	5,5	12,3
Restructuration (note 2.7)	53,7		15,4	4,8	33,4
Total	379,0	121,2	140,7	25,6	333,8
					net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)	43,7	(120,1)	122,3	15,4	17,6
dont (dotations)/reprises financières (note 4.6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)	(42,4)	(1,1)	18,5	10,3	27,7

La provision litiges comprend une provision liée au préjudice d'anxiété relatif à l'inscription, le 25 octobre 2016 publié au JO le 1^{er} novembre 2016, du site de Vénissieux sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Cette provision est constituée sur la base des demandes aux Prud'hommes des salariés et anciens salariés dont la date limite de dépôt est intervenue à la fin de l'exercice 2018. Le conseil des Prud'hommes de Lyon en formation de départage a rendu ses décisions le 8 avril 2021, reconnaissant le préjudice d'anxiété pour 475 plaignants. 676 demandeurs ont été déboutés. Par ailleurs le conseil des Prud'hommes a ordonné la réouverture de débats pour 32 demandeurs. Ces décisions peuvent faire l'objet d'appel dans un délai d'un mois suivant leur notification. 804 salariés ont fait appel de ces jugements. Parallèlement, les jugements de départage dans les dossiers restants (environ 200 dossiers) seront rendus le 5 mai 2022. La provision a été ajustée pour prendre en compte les nouveaux développements en 2021 dans la procédure judiciaire pour être au plus proche de ces événements.

La provision pour restructuration intègre une provision relative au dispositif de rupture conventionnelle collective (RCC) mis en place en 2020. Au cours de l'exercice cette provision a été revue et ajustée en fonction des dernières informations disponibles sur le coût réel de ce dispositif.

3.10. DETTES

en millions d'euros

	2021	2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,0
Emprunts et dettes financières divers	7,4	3,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23,5	34,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 009,9	780,3
Dettes fiscales et sociales	159,3	147,3
<i>dont dettes envers le personnel au titre des rémunérations et indemnités dues</i>	<i>93,0</i>	<i>78,9</i>
<i>dont dettes envers les organismes sociaux</i>	<i>55,0</i>	<i>46,9</i>
<i>dont dettes fiscales</i>	<i>11,2</i>	<i>21,6</i>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34,3	22,8
Autres dettes	96,1	75,1
<i>dont rabais, remises, ristournes à accorder aux clients</i>	<i>54,6</i>	<i>43,4</i>
<i>dont avoirs clients à établir (principalement lié à des refacturations intragroupe)</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>dont comptes clients créditeurs</i>	<i>2,3</i>	<i>2,0</i>
<i>dont commissions dues</i>	<i>20,3</i>	<i>16,8</i>
<i>dont créditeurs divers</i>	<i>2,6</i>	<i>3,4</i>
Produits constatés d'avance	148,9	135,4
<i>dont contrats d'entretien</i>	<i>112,9</i>	<i>104,0</i>
<i>dont garanties payantes</i>	<i>1,4</i>	<i>2,2</i>
<i>dont autres opérations commerciales</i>	<i>19,3</i>	<i>18,4</i>
Total	1 479,5	1 198,4

Le poste dettes envers le personnel au titre des rémunérations et des indemnités dues se compose principalement des provisions pour congés (congés payés, compte épargne temps, récupération du temps de travail, ...) et des provisions au titre des bonus et de l'intéressement.

La Loi de Finances pour 2021 a mis en œuvre la baisse des impôts de production voulue par le Gouvernement dans le cadre du Plan de relance (réduction de moitié de la CVAE et de l'assiette foncière des établissements industriels). L'impact de cette mesure au niveau de la Société est une baisse significative des impôts de production dus en 2021 pour un montant de 15.5 M€.

3.11. ECHEANCES DETTES

en millions d'euros

	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2021
Emprunts et dettes auprès des étab.	0,1			0,1
Emprunts et dettes financières divers	7,0	0,0	0,3	7,4
Avances et acomptes reçus	23,5			23,5
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	1 009,9			1 009,9
Dettes fiscales & sociales	159,3			159,3
Dettes sur immobilisations	34,3			34,3
Autres dettes	96,1			96,1
Produits constatés d'avance	19,4	129,5		148,9
Total	1 349,6	129,5	0,3	1 479,5

3.12. ETAT DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

en millions d'euros

	2021	2020
ACTIF		
Participations	175,8	173,8
Créances rattachées à des participations	0,4	1,1
Clients et comptes rattachés	244,4	151,6
Autres créances	770,7	712,6
PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161,9	109,3
Autres dettes	41,9	45,0

Le poste Autres créances est principalement composé du cash pooling Groupe qui s'élève à M€ 747,0 (M€ 668,0 au 31 décembre 2020) et de l'intégration fiscale vis-à-vis de la société mère Volvo Holding France SAS pour un montant de M€ 8,0 (M€ 33,9 au 31 décembre 2020).

3.13. TRESORERIE NETTE

en millions d'euros

	2021	2020
Dettes financières à court terme (note 3.11)	(7,2)	(1,5)
Disponibilités	4,2	15,9
Cash pool	747,0	668,0
Total	744,0	682,4

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Chiffre d'affaires par principale zone géographique

en millions d'euros

	2021	2020
France	1 648,8	1 359,8
Union européenne	2 415,1	1 957,1
Reste de l'Europe	157,6	126,8
Afrique	72,8	79,1
Amérique	97,0	57,8
Asie	250,2	167,6
Reste du monde	4,4	4,4
Total	4 645,9	3 752,6

Le chiffre d'affaires a fortement augmenté au cours de l'exercice du fait de la reprise économique et d'une forte demande dans les moyens de transports, comparé à l'exercice 2020 qui était impacté par la pandémie Covid-19.

Chiffre d'affaires par principales activités

en millions d'euros

	2021	2020
Véhicules industriels neufs	3 023,7	2 286,7
Pièces de rechange	773,4	694,8
Prestations de services	472,9	455,1
Autres	375,9	316,1
Total	4 645,9	3 752,7

4.2. (DOTATIONS)/REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros

	2021	2020
Reprises sur autres provisions (notes 3.9) et dépréciations	157,8	188,0
(Dotations) aux dépréciations sur actif circulant	(18,3)	(15,7)
(Dotations) aux autres provisions (note 3.9)	(120,1)	(120,1)
(Dotations) et reprises sur provisions engagements de retraites (note 3.8)	(11,3)	(14,9)
Total (Dotations) / Reprises sur provisions et dépréciations sur actif circulant	8,1	37,3
Transferts de charges d'exploitation	15,7	1,1

4.3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises liées représente environ 54 % du chiffre d'affaires de la Société (54% au 31 décembre 2020). Les achats réalisés avec les entreprises liées représentent environ 27% des achats de la Société (24% au 31 décembre 2020).

Toutes les transactions avec les parties liées au cours de l'exercice ont été conclues aux conditions normales de marché.

4.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

en millions d'euros

	2021	2020
Achats	235,4	255,4
Services extérieurs	278,6	261,2
<i>dont études et recherches</i>	32,8	39,4
Autres services extérieurs	624,8	384,3
Total	1 138,8	900,9

En 2021, les autres achats et charges externes affichent une forte augmentation de M€ 238,0 par rapport à l'année 2020.

Les principales évolutions significatives de ce poste sont :

- la hausse des rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires pour M€ 163,3. Ils sont essentiellement composés d'ajustement de prix de transfert avec les sociétés du groupe en augmentation de M€ 152,5
- l'augmentation du recours au personnel extérieur pour M€ 38,1
- l'accroissement des frais de transport de biens et du personnel pour 36,2 M€
- la hausse des travaux et prestations sous-traités non stockés pour M€ 15,6

- la réduction des frais d'études et de prestations liées à la production pour M€ 27,8, principalement du fait de la diminution des dépenses en lien avec l'arrêt progressif de la campagne de rappel relative au remplacement d'un composant du système de dépollution des moteurs, utilisés sur certains marchés.

4.5. CHARGES DE PERSONNEL

Au cours de l'exercice la Société a eu recours au dispositif de chômage partiel en raison de la crise des approvisionnements ayant conduit à des arrêts de production. Le recours à ce dispositif a eu peu d'impact sur les charges de personnel. La Société a bénéficié des aides de l'Etat pour un montant de M€ 3,6 (M€ 27,8 en 2020).

4.6. RESULTAT FINANCIER

en millions d'euros

	2021	2020
Dividendes reçus de filiales	20,1	7,9
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,3	10,3
(Dotations) / Reprises provision risques de change (note 3.9)	0,0	0,0
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool	0,3	0,1
Intérêts sur créances commerciales	(1,0)	(1,2)
Différence nette de change	(0,5)	(1,4)
Autres	(0,1)	0,3
Total	19,1	16,0

Au 31 décembre 2021, les dividendes reçus de filiales concernent principalement :

- Volvo Group España GMBH pour M€ 10,0,
- Volvo Group Austria GMBH pour M€ 3,7,
- Volvo Romania SRL pour M€ 2,1,
- Volvo Group Italia s.p.a. pour M€ 1,5,
- SCI Les Norgands pour M€ 1,2,
- Renault Trucks Schweiz pour M€ 1,1.

Le règlement ANC n° 2015-05, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, prévoit que les écarts de change sur créances et dettes commerciales réalisés ne sont plus classés en résultat financier, mais obligatoirement en résultat d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le poste « Différence nette de change » comprend uniquement les gains et pertes de change sur créances et dettes commerciales latents ainsi que l'impact de réévaluation des banques en devises étrangères.

4.7. ETAT DES PRINCIPAUX PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

en millions d'euros

	2021	2020
Dividendes reçus des filiales (note 4.6)	20,0	7,9
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,0	9,0
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool (note 4.6)	0,3	0,1
Autres	(1,2)	(1,5)
Total	19,1	15,5

4.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros

	2021	2020
Coûts liés à la restructuration du groupe nets de reprises (note 3.9)	4,8	(53,3)
(Dotations) / Reprises exceptionnelles sur litiges (note 3.9)	7,4	0,7
Charges exceptionnelles sur litiges	0,0	(0,1)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations incorporelles (note 3.1)	0,0	0,5
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles (note 3.2)	1,0	(0,5)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations financières (note 3.3)	0,0	(10,0)
Divers charges et produits exceptionnels	(2,8)	63,4
Total	10,4	0,7

Aucune provision n'a été constituée sur l'exercice dans le cadre d'éventuelles plaintes déposées du fait de la condamnation du Groupe Volvo en 2016 pour entente illégale sur les prix et le calendrier d'introduction des technologies pour diminuer les émissions polluantes. Il s'agit d'un passif éventuel, qui peut être :

- soit une obligation potentielle de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'évènements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenue, ou non, d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société,
- soit une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La variation du poste Divers charges et produits exceptionnels s'explique principalement par la comptabilisation en 2020 d'un ajustement exceptionnel de prix de transfert en faveur de la Société versé par la société Volvo Lastvagnar AB pour un montant de M€ 54,8 relatif aux exercices 2017 et 2018.

4.9. IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis l'exercice 2002, la Société est intégrée fiscalement au sein du groupe dont Volvo Holding France SAS est la société-mère. Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Société et Volvo Holding France, la Société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La charge nette d'impôt se décompose de la manière suivante :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2021	2020
Impôts sur les sociétés	(20,2)	(24,4)
Crédits d'impôts	9,2	7,2
<i>dont crédit d'impôt pour la recherche (CIR)</i>	<i>8,0</i>	<i>6,4</i>
Total	(11,0)	(17,2)

La ventilation du produit net d'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	<i>en millions d'euros</i>		
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant taux normal	173,5	(11,0)	162,5
Courant taux réduit			
Exceptionnel	10,4		10,4
Total	183,9	(11,0)	172,9

Suite à l'acceptation des redressements notifiés par l'administration fiscale concernant la rémunération de la Société en tant que service provider au titre des exercices 2017 et 2018 une demande visant à obtenir l'ouverture d'une procédure amiable afin d'éliminer la double imposition en Suède a été déposée en date du 13 juillet 2021.

Toujours en matière de prix de transfert, le litige portant sur les exercices 2009 à 2013 (Accord de Répartition de Coûts) reste contesté par la Société et n'a donc pas donné lieu à la constitution d'une provision. Il s'agit d'un passif éventuel. Sur ce point, le 05 mars 2021, la Commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a émis l'avis de ne pas maintenir les rehaussements envisagés par l'administration fiscale. Malgré cet avis favorable pour la Société, l'administration fiscale a décidé de maintenir sa position et donc de poursuivre le contentieux. En

parallèle, pour préserver ses droits, la Société a initié une procédure amiable afin d'éliminer la double imposition en Suède en date du 11 octobre 2021.

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- des impôts à payer sur des éléments qui, en raison des dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Elle s'analyse comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2021	2020
Impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires - actif	147,1	168,0
Impôts latents sur provisions règlementées - passif	0,0	0,0
Total	147,1	168,0

Les impôts latents sont évalués au dernier taux d'impôt en vigueur et tiennent compte des évolutions de taux à venir.

La diminution des impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires s'explique par la baisse à venir du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun. Ce taux baisse depuis le 1^{er} janvier 2018 pour s'établir à terme en 2022 à 25%. (Le taux moyen retenu au 31 décembre 2021 est de 26,6%).

4.10. PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

Un accord d'intéressement signé en mai 2021 et valable pour les années 2021 à 2023, prévoit le versement d'un intéressement basé sur le résultat d'exploitation consolidé de la Business Area Renault Trucks. Cet accord prévoit que le montant total résultant de ce calcul est la somme de la participation légale et de l'intéressement.

Au cours de l'exercice le montant provisionné au titre de la participation légale a été de M€ 6,9.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. CONTRATS A TERME

Au 31 décembre 2020, la Société ne dispose plus de contrat de couverture de change, ces contrats tant détenus par AB Volvo depuis l'exercice 2012.

5.2. AUTRES ENGAGEMENTS

en millions d'euros

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Engagements donnés		
Cautions, avals et garanties donnés	142,0	142,9

Les cautions avals et garanties donnés incluent pour M€ 110,2 en 2021 contre M€ 88,8 en 2020 les créances clients cédées à VFS, société du Groupe Volvo qui assure le financement des ventes France au réseau.

en millions d'euros

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Engagements reçus		
Cautions, avals et garanties reçus	31,0	55,9
Garanties reçues de la Coface	483,9	676,9

Les garanties reçues de la Coface sont présentées pour leur totalité autorisée.

Engagements réciproques	360,2	360,2
Ces engagements comprennent essentiellement des engagements de rachat de véhicules pour M€ 314,5 et des engagements de commandes d'investissements pour M€ 45,6.		

Engagements liés au crédit-bail

A - Immobilisations en crédit-bail

en millions d'euros

Poste du bilan	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements			Valeur nette
		exercices ant.	de l'exercice	cumulées	
Terrains	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
Constructions	6,4	2,3	0,3	2,5	3,8
Installations techniques matériel et outillage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	9,4	2,3	0,3	2,5	6,8

B - Engagements de crédit-bail

en millions d'euros

Poste du bilan	Redevances payées			Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	exercices ant.	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains	2,4	0,3	2,7	0,5	0,0	0,0	0,5	0,4
Constructions	5,1	0,6	5,7	1,1	0,0	0,0	1,1	0,9
Installations techniques matériel et outillage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	7,5	0,9	8,4	1,6	0,0	0,0	1,6	1,4

5.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros

A. Renseignements détaillés pour les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de Renault Trucks sas

Eléments au 31 décembre 2021	Capital	Autres capitaux propres	% détention du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (val. nette)	Cautions et avals donnés	CA HT dernier ex. clos	Résultat dernier ex. clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales (part >= 50%)										
Volvo Group Austria GMBH (2)	3,6	25,9	100,00	11,6	11,6			84,1	4,9	3,7
Renault V.I.Belgique sa (2)	3,0	(2,1)	99,99	1,5	1,5			87,7	0,1	0,3
Renault Trucks (Schweiz) ag (2)(3)	1,5	1,1	100,00	1,6	1,6			55,5	0,4	1,1
Volvo Group Espana SAU (2)	8,4	40,0	100,00	37,3	37,3			399,3	3,8	10,0
Renault Trucks Commercial France sas (2)	44,8	20,9	100,00	59,0	59,0			179,6	1,1	
Renault Trucks UK Ltd (2)(3)	89,1	(33,8)	100,00	18,9	18,9			0,0	0,0	
Arqus SAS(2)	28,0	136,7	100,00	35,1	35,1			564,5	0,1	
Participations (entre 10 et 50% du capital)										
Fonderie Vénis sieux sas (1)	2,7	12,9	49,00	1,3	1,3			51,3	0,8	
Volvo Romania SRL (2)(3)	2,8	14,6	35,14	1,5	1,5			93,5	5,6	2,1

(1) Projet de comptes sociaux au 30 septembre 2021

(2) Les informations relatives à ces filiales sont basées sur le reporting groupe au 31/12/2021

(3) Les informations relatives aux filiales établissant des comptes en devises ont été converties au taux de clôture

La société Renault Trucks UK Ltd n'a plus d'activité suite à un apport partiel d'actif réalisé en 2016 auprès de la société Volvo Group UK Ltd.

en millions d'euros

B. Renseignements globaux sur les autres titres de participation

	Filiales		Participations		Total
	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	
Valeur brute	6,0	0,2	0,1	1,6	7,9
Valeur nette	6,0	0,2	0,0	1,6	7,7
Prêts et avances consentis (valeur nette)	-	-	-	-	-
Cautions et avals donnés	-	-	-	-	-
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-

Les éléments relatifs aux filiales et participations sont basés sur des comptes sociaux non encore certifiés ou sur des comptes consolidés.

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes individuels de la Société, préparés selon les normes IFRS, sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés, publiés et certifiés par Deloitte AB de la société AB Volvo, sise en Suède et listée au Nasdaq Stockholm, Large Cap.

Conformément aux articles L 233-17 (modifié par ordonnance n°2015-900 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) et R 233-15 (modifié par décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) du Code de commerce, la Société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

6.2. EFFECTIF MENSUEL MOYEN

	2021	2020
Cadres	2 583	2 598
Employés, techniciens et agents de maîtrise	1 794	1 870
Agents de production	3 090	3 118
Total	7 467	7 586

6.3. EVENEMENT POST-CLOTURE

La Société a été informée par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) qu'elle allait faire l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020. La date de la première intervention a été fixée au 10 mai 2022.

Le conflit russo-ukrainien, qui a débuté le 24 février 2022, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des actifs de la Société au 31 décembre 2021.